



# Pie que tout

BULLETIN SYNDICAL - SUD CULTURE



DRAC Picardie

N°30 /13 avril 2006

## INTERMITTENTS, INRAP EN COLERE....

### SOUTIEN AUX INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Alors que le gouvernement vient de céder en retirant un CPE dont personne ne voulait, il serait paradoxal d'oublier la lutte que mènent les travailleurs du spectacle qui sont nombreux à être plongés dans une précarité absolue. Rappel pour ceux qui n'auraient pas bien suivi.

#### Le " protocole d'accord " du 26 juin 2003

Prétextant un déficit cumulé de 800 millions d'euros des annexes VIII (techniciens) et X (artistes) de l'Unedic, qui régissent l'assurance-chômage des 110 000 salariés intermittents du spectacle, le MEDEF et des confédérations syndicales minoritaires ont signé un protocole d'accord. Appliqué à compter du 1er janvier 2004, celui-ci a entraîné le passage d'un système mutualiste avec une date anniversaire fixe à un système de capital d'indemnités. Alors que précédemment, les salariés concernés devaient avoir travaillé 507 heures sur une période de douze mois pour pouvoir être indemnisés sur une année entière, le nouveau système a exigé qu'ils effectuent ces 507 heures sur une période de dix mois pour les techniciens, et de dix mois et demi pour les artistes. Il a réduit la durée d'indemnisation à huit mois (243 jours). La suppression du système de la date anniversaire a induit un fonctionnement aléatoire. Désormais les droits à l'indemnisation ne sont plus examinés à date fixe mais après épuisement des droits précédents à l'indemnisation. Ce qui peut provoquer soit une sortie du système d'indemnisation, soit des inégalités importantes au niveau des indemnisations. L'instauration d'un salaire journalier de référence (SJR) est devenu le repère pour calculer le nombre de jours indemnisés et donc l'indemnisation des jours non travaillés. C'est l'inégalité de traitement qui a ainsi été instaurée.

#### Les incidences du protocole

La mise en œuvre de ce protocole a généré l'exclusion de dizaines de milliers d'allocataires parmi les plus précaires, une course aux cachets accrue pour nombre d'intermittents souvent contraints d'accepter des cachets et des conditions de travail au rabais et d'importantes inégalités de traitement puisque les intermittents les mieux payés et les plus régulièrement employés ont vu leurs indemnités augmenter (assez souvent au moins du simple au double). D'autre part, c'est par dizaines de milliers que l'on compte les bénéficiaires qui sont confrontés à des dysfonctionnements et à des blocages dans le traitement de leurs dossiers.

Renaud Donnedieu de Vabres, a certes pris quelques mesures provisoires pour " atténuer " les effets les plus néfastes de ce protocole. Mais le fonds spécifique " provisoire " (devenu " transitoire " en 2005) qu'il a mis en place pour repêcher les milliers personnes ne pouvant justifier de 507 heures de travail en 11 mois mais le pouvant en 12 (avec la possibilité donnée d'y intégrer 120 heures de formation et les congés maladie) et qui est devenu opérationnel le 1er juillet 2004, n'a rien résolu. Contrairement à ses engagements pris le 30 mars 2005 à l'Assemblée Nationale, il s'est opposé à ce que celle-ci se saisisse du problème et dépose un projet de loi plus favorable aux intermittents et signée par 470 parlementaires de tous bords politiques.

Dans le même temps et contrairement à ce qu'avaient affirmé les signataires, l'application du protocole n'a ni permis de réduire le déficit ni mis un terme aux abus et fraudes au dispositif.



## Quel avenir pour les artistes ?

Pendant des mois, le Ministre de la Culture avait promis la mise en place d'un nouveau système d'assurance chômage pérenne applicable aux intermittents à compter du 1er janvier 2006. Faute d'accord entre les partenaires sociaux, le protocole a été prorogé dans l'attente d'une reprise des négociations maintes fois repoussées. A la lecture du projet d'accord en discussion à ce jour, peu de corrections seront d'ailleurs apportées, ce qui ne pourra qu'entraîner une dégradation de la situation.

Malgré les engagements publics de Renaud Donnedieu de Vabres, le "fonds transitoire" qui devait prendre fin avec la renégociation des annexes 8 et 10, au plus tard le 31 décembre 2005, a été prorogé en 2006 et

deviendra probablement pérenne. Dans cette hypothèse, l'Etat se désengagerait et réclamerait le concours d'autres acteurs, notamment les collectivités territoriales. Cela va dans le sens des déclarations du MEDEF et de Renaud Donnedieu de Vabres, selon lesquelles l'Unedic n'a pas vocation à supporter toutes les charges liées aux aléas de l'emploi culturel.

Parallèlement, afin de limiter le nombre de " nouveaux entrants ", l'hypothèse d'un statut de l'artiste, avec carte professionnelle à l'appui, est évoquée de manière récurrente. Pour avoir le droit d'être artiste et pouvoir bénéficier de quelques miettes de justice sociale, il faudrait sortir d'une école dûment labellisée et avoir fait ses preuves pendant au moins 5 ans.

## Lettre ouverte au Ministre de la Culture et de la Communication Pourquoi nous refusons de rencontrer Renaud Donnedieu de Vabres

La Coordination A.I.L.P. (Association des Intermittents en Lutte de Picardie)

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de la présentation à la presse du budget 2006 du Ministère de la Culture et de la Communication, vous affirmiez : " Vous savez combien je suis attaché, dans le secteur du spectacle vivant comme dans tous les autres, à développer une politique d'emploi de qualité ".

Depuis 2003, en France, les professionnels du spectacle et de l'audiovisuel subissent un protocole d'indemnisation chômage qui fait l'unité contre lui : il est invivable, inique et totalement inefficace. Nous constatons que, malgré vos engagements personnels répétés, rien n'avance. Nous arrivons à trois ans de protestations, de réflexions et de propositions de notre part - reconnues notamment par une grande majorité des parlementaires de tous bords - restées à ce jour lettre morte. Jamais les intermittents du spectacle n'ont été entendus.

Depuis de nombreuses années, les acteurs régionaux de la vie culturelle et artistique interpellent fréquemment les pouvoirs publics sur le retard dramatique accusé par la Picardie en matière de répartition des crédits d'Etat dans les domaines culturels, sociaux et éducatifs. La Picardie est l'une des régions les plus défavorisées du pays en matière d'accompagnement public, situation qui nécessite évidemment un plan de rattrapage depuis longtemps demandé et jamais accordé.

Depuis deux ans la Picardie n'a toujours pas engagé le processus de concertation que vous avez initié au niveau national dans le cadre des commissions régionales des professions du spectacle.

Il y a quelques mois nous apprenions que les crédits alloués à la DRAC Picardie subissaient une baisse de 20 %.

Depuis quelques jours, les structures de création et de diffusion en Picardie (centres culturels conventionnés, lieux culturels de proximité, compagnies de spectacle vivant, festivals...) reçoivent leur notification officielle de subvention qui répercutent chez nombre d'entre elles cette diminution. Ces baisses vont parfois jusqu'à la suppression totale des crédits.

Un secteur professionnel bafoyé, sa réalité sociale niée. Un territoire abandonné par l'Etat et le constat d'opérateurs régionaux négligé. Une inertie des services déconcentrés quant à l'accompagnement d'une filière professionnelle. La suppression de pans entiers de la politique culturelle de l'Etat en région. La mise à mal des structures culturelles, premiers employeurs d'intermittents. La fragilisation des actions culturelles et pédagogiques menées en direction des publics.

" Politique d'emploi de qualité " ? Au regard de vos annonces, nous ne voyons de votre part que mépris, mensonge, cynisme ou inefficacité.

Doit-on inscrire cela dans la lignée de la politique actuelle du gouvernement auquel vous appartenez : une précarisation systématique des emplois et des statuts dans tous les domaines ?

Après les années de silence qui nous ont été opposées malgré nos trop nombreuses interpellations, un article dans la presse fait état d'une rallonge budgétaire à la DRAC en 2006 de plus d'un million et demi d'euros. Que représente cette somme, si celle-ci était bien effective, au regard des retards accumulés par notre région ? Rien. Face à cet effet d'annonce, sachez que nous ne sommes pas dupes. Aujourd'hui nous nous mobilisons.

Nous continuons à réclamer un régime pérenne et équitable, le refus de celui qui est proposé en signature au siège du MEDEF le 18 avril prochain, ainsi que l'inscription tant attendue de la proposition du projet de loi relatif à l'intermittence. Nous réclamons également de réelles conditions de dialogue, dans le respect et l'écoute des différents partenaires associés.

Sachez Monsieur le Ministre, qu'en l'état, nous ne participerons pas à la mascarade que vous nous proposez le jeudi 13 avril. Le dialogue social mérite mieux qu'une entrevue entre deux portes.

Amiens, le 10 avril 2006

La Coordination A.I.L.P. (Association des Intermittents en Lutte de Picardie)



Dans la presse locale, l'adjoint à la culture de Saint-Quentin, s'était éhontément attribué le mérite de cette augmentation de nos crédits. Laquelle est due essentiellement à l'action conjuguée des intervenants culturels de terrain, des personnels de la DRAC et des alterers syndicaux (NDLR).



## L'INRAP et l'archéologie préventive

A plusieurs reprises Renaud Donnedieu de Vabres a déclaré qu'il refuserait toute baisse des moyens financiers nécessaires pour mener à bien les diagnostics archéologiques. En réalité, l'INRAP est confrontée à un manque de moyens financiers et humains qui rend la situation très préoccupante. Pour leur part, les personnels des SRA subissent de fortes pressions pour qu'ils limitent leurs prescriptions de manière drastique. Le but du Ministère et de la direction de l'INRAP est ainsi de mettre en place une régulation du système qui passe par une adaptation du taux de prescription aux moyens financiers disponibles pour les diagnostics. Quant à la réalisation des fouilles archéologiques, elle dépendra des contraintes économiques des aménageurs.

La direction nationale de l'INRAP a ainsi décidé de plafonner, pour 2006, le nombre d'équivalent temps-plein des CDD picards à un niveau ridicule : 0,5 contre 15 en 2005. Alors que le plan de charge est identique. Ce sont donc 20% des moyens d'intervention qui vont manquer.

Le 2 mars, une délégation a été reçue au siège de l'INRAP, ce qui a permis de porter le nombre de CDD à 5,7, ce qui est toujours insuffisant. Le 6 mars, près de 300 salariés de l'INRAP venant des régions Champagne-Ardenne, Nord, Lorraine, Picardie, Ile-de-France et Centre ont investi leur siège, puis envahi la DAPA dont ils ont été expulsés. L'administration a cependant reconnu que la CDisation des CDD permanents était logique, mais ... très difficile à obtenir dans le contexte actuel.

Depuis, la mobilisation ne se démord pas et RDV est constamment marqué à la culotte.

## LE CPE EST MORT

Deux mois de mobilisation unitaire des jeunes, des salariés et de leurs organisations ont donc été nécessaires pour faire reculer le gouvernement. Alors que le CPE avait été passé en force au Parlement et qu'il constituait un élément central dans le démantèlement du Code du travail, les mobilisations massives et la détermination des manifestants, des grévistes et surtout de la jeunesse ont permis une victoire de toutes celles et de tous ceux qui veulent que la précarité, la flexibilité et les attaques contre les droits des salarié(e)s cessent. La vigilance et la mobilisation restent nécessaires après ce premier coup d'arrêt porté au gouvernement. D'autres luttes doivent être menées contre l'ensemble de la loi dite sur " l'égalité des chances ", pour le retrait du CNE et contre toutes les politiques qui conduisent à une précarisation sans cesse accrue de nos vies.

## Courageux, mais pas téméraire...

Comme vous le savez, Renaud Donnedieu de Vabres devait effectuer, le 13 avril, une visite en Picardie et procéder à la remise des insignes de Chevalier des arts et des lettres à Claude Jean. Des dizaines d'invitations ont donc été envoyées, un buffet commandé, une partie du personnel mobilisé pour cet "évènement". Ce qui, en ces temps de restrictions budgétaires n'est pas une petite dépense.

Au dernier moment, RDV s'est brusquement rappelé qu'une réunion interministérielle sur l'Europe avait lieu le même jour et s'est décommandé. La véritable raison est plus sûrement sa crainte de recevoir une médaille particulière de la part des intermittents et des archéologues de l'INRAP, bien décidés à ne pas se contenter d'un pseudo-dialogue et à s'inviter à la fête.

Une nouvelle fois, voilà une belle preuve du manque de respect de ce ministre. Dans la précipitation, la Drac a donc du tout annuler, décommander invités et buffet,....

## LA DRAC EN ETAT DE SIEGE ???



Dès mercredi soir, à 17h30, prétextant la présence d'une poignée d'intermittents du spectacle venus rencontrer Claude Jean, le directeur-adjoint a pris les mesures d'urgence qui, manifestement, s'imposaient : demander à une partie du personnel encore au boulot, d'évacuer leur bureau et de quitter immédiatement les lieux. Et ce, sans fournir la moindre explication. Cette " consigne " a été refusée par ceux qui estimaient ne pas à devoir quitter leur bureau. Le lendemain, dans la crainte d'une " manifestation " des intermittents, les accès à la DRAC ont été fermés, les entrées filtrées par un vigile, une communication par talkie-walkie mise en place !!! Un agent du SRA s'est vu répondre : " *la DRAC est fermée, personne ne travaille ici* " et a du rebrousser chemin.

Il aura fallu une intervention syndicale pour qu'une information interne soit enfin diffusée pour donner les raisons des contraintes imposées aux agents de la DRAC.

Alors que rien ne le justifiait, ces mesures ont été reconduites dans l'après-midi. Voilà qui n'est pas de nature à donner l'image d'un service public ouvert librement à chaque citoyen.

